# **ECOPOLE VALMY**

## Dijon Métropole

Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020



## **SOMMAIRE**

- I. Présentation
- II. Note de conjoncture
- III. Bilan et état prévisionnel de trésorerie actualisés
- IV. Programme de l'opération
- V. Annexes

#### I. PRESENTATION

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, collectivité concédante, devenue depuis Dijon Métropole, a pour objectif de mettre en œuvre le projet urbain du territoire Grand Nord. Ce projet consiste en un processus d'urbanisation portant sur un territoire d'environ 116 hectares, qui est desservi par la ligne 2 du tramway. A ce jour, l'ouverture à l'urbanisation a déjà débuté avec le développement de la ZAC « Parc Valmy ».

Ce territoire appelé Grand Nord, est délimité :

- Au sud par la Rocade Est ou voie Georges Pompidou,
- A l'est par la commune de Ruffey-les-Echirey,
- A l'Ouest par le site du dépôt de produits inertes Dijon Métropole et par le centre de tri et de valorisation des déchets Dijon Métropole
- Au nord, par l'emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme de Dijon n°169 correspondant au tracé de la future LGV Ouest

Ce projet de territoire comprend notamment 2 secteurs opérationnels qui sont :

- Au sud-est du Parc Valmy, une emprise d'environ 13,5 ha en bordure de la rocade regroupant des terrains agricoles (lot 1),
- Au nord, directement accolé au Parc Valmy, un tènement d'environ11,5 ha (lot 2).

Ces secteurs s'inscrivent dans un périmètre d'ensemble dont la pertinence repose sur quatre facteurs majeurs :

- La volonté de confirmer la vocation tertiaire de l'entrée nord de Dijon, dans la continuité de la réalisation du Parc Valmy,
- L'objectif de finaliser l'entrée nord de l'agglomération par un aménagement paysager soigné,
- La volonté de créer une nouvelle polarité voire de remailler l'entrée nord en privilégiant la densité, reposant sur l'opportunité offerte par l'arrivée d'un transport en commun en site propre (tramway),
- L'objectif affirmé Dijon Métropole de mener une politique de développement économique durable.

L'aménagement de ces terrains sera réalisé en vue de :

- Renforcer l'implantation d'activités tertiaires sur le territoire dijonnais qui profiterait de l'armature en transport en commun créée par le tramway,
- Désenclaver et mailler le territoire par la réalisation du tramway, d'un échangeur routier, de voiries et de liaisons douces,
  - Valoriser la « vitrine urbaine » et l'entrée de ville du nord de Dijon,
  - Renforcer ou développer de grands équipements publics,
  - Accompagner et mettre en valeur l'arrivée du tramway en créant une densité bâtie forte et de type urbaine

Par délibération en date du 24 juin 2010, la collectivité a décidé de désigner la SPLAAD en qualité d'Aménageur et de lui confier, en application des dispositions des articles L. 300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme les tâches nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement dans le cadre d'une Convention de Prestations Intégrées portant concession d'aménagement, et d'activer, dès la signature des présentes, le lot 1 correspondant à la ZAC Ecopôle Valmy.

La présente concession d'aménagement a pour caractéristique particulière d'être structurée autour de la notion de "lots" à activer, dont chacun correspond à une opération identifiable par un périmètre, un programme, un bilan et une procédure d'urbanisme clairement définis. Il est convenu entre le concédant et le concessionnaire que l'ensemble des lots qui seront "activés" au titre de la présente convention feront l'objet en matière bilantielle et financière d'une consolidation globale, visant à ne définir une participation financière globale à verser par le concédant à l'opération, qu'en fin de concession, sauf disposition contraire actée par les deux contractants en cours de contrat et matérialisée par voie d'avenant.

L'aménagement de ce lot 1 repose sur différents facteurs répondant aux objectifs de la Collectivité, rappelés ci-dessous pour mémoire :

- confirmer la vocation tertiaire de l'entrée nord de Dijon, dans la continuité de la réalisation en cours du Parc Valmy,
- finaliser l'entrée nord de l'agglomération par un aménagement paysagé soigné,
- créer une nouvelle polarité permettant de remailler l'entrée nord en privilégiant la densité, reposant sur l'opportunité offerte par l'arrivée d'un transport en commun en site propre (tramway),
- mener une politique de développement économique durable.

Suivant délibération de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise en date du 27 Septembre 2012, il a été autorisé la création de la ZAC "Ecopôle Valmy".

Suivant délibération en date du 27 juin 2013, le conseil de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC comprenant notamment le Programme des Equipements publics et les modalités prévisionnelles de financement.

Suivant délibération en date du 27 juin 2013, le Conseil de communauté de l'Agglomération Dijonnaise a approuvé l'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées portant modification des modalités d'imputation des charges de l'aménageur, de la transformation de la SPLAAD en Société Publique Locale et intégrant les nouvelles dispositions relatives à la gouvernance de la société.

**Suivant délibération du 22 décembre 2016**, le Conseil Communautaire du Grand Dijon a approuvé l'avenant n°2 modifiant les modalités de détermination du forfait annuel de gestion et portant de 15 à 20 ans la durée de la concession.

Enfin, par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé un avenant n°3, ayant pour objet d'entériner la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD visant à simplifier l'organisation des instances de la Société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants. Cet avenant a également pris en compte le changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD : initialement ouvert sur l'année civile, l'exercice comptable est ouvert du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

#### II. NOTE DE CONJONCTURE

#### 2.1 Réalisation

#### - Foncier

Une partie des parcelles constituant l'assiette de l'opération a pu être acquise à l'amiable. Le tableau en annexe de la présente note donne à voir l'ensemble des propriétés acquises au 30/06/2020.

Toutefois, les démarches amiables n'ont pu aboutir pour certains terrains et le recours à la Déclaration d'Utilité Publique puis à l'expropriation ont été nécessaires.

Ainsi, l'enquête publique DUP s'est déroulée du 18 septembre au 22 octobre 2013 et a donné lieu à un avis favorable du Commissaire Enquêteur.

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Grand Dijon a réitéré l'intérêt général de l'opération.

Par arrêté Préfectoral en date du 14 Mars 2014, l'opération « Ecopole Valmy » a été déclarée d'utilité publique.

L'arrêté de cessibilité des terrains sur lesquels aucun accord amiable n'était envisageable a été pris par la Préfecture de Côte d'Or en date du 24 Mars 2014.

Par jugement rendu le 22 juillet 2014, le Tribunal de Grande Instance a fixé à 15 €/m² l'indemnité principale pour d'acquisition des terrains. Cette valeur est supérieure à l'estimation de France Domaine qui concluait à une valeur de 10 €/m².

En accord avec Dijon Métropole, il a été décidé d'interjeter Appel de la décision en première instance du tribunal de Grande Instance. L'audience en Appel s'est tenue le 14/09/2015 et la Cour d'Appel a décidé de confirmer le prix de 15 €/m² mais en apportant un fait nouveau pour justifier ce prix puisqu'elle considère les terrains comme à bâtir.

La Cour de Cassation a débouté la SPLAAD de ses demandes par un arrêt du 13/07/2017.

Les terrains acquis par voie d'expropriation sont les terriers 1, 3, 23, 24 et 27. Ils totalisent une surface de 4,5 hectares environ.

Il reste à acquérir à l'amiable quelques propriétés privées mais qui ne sont pas nécessaires à la tranche 1. En accord avec Dijon Métropole et l'Etablissement Public Foncier Local, il a été décidé de faire porter à l'EPFL ces terrains.

Le 29 septembre 2017, la SPLAAD a acquis auprès de l'EPFL les parcelles nécessaires à la commercialisation de la tranche 1 et 2 pour un montant de 172 893 €

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, la SPLAAD a également procédé à un échange sans soulte de foncier avec Dijon Métropole. Ainsi la SPLAAD a acquis les terrains en possession de la Métropole et nécessaire à la commercialisation, tandis que les terrains inclus dans l'emprise foncière de la voirie publique ont été rétrocédé à Dijon Métropole.

Par ailleurs, le 21 février 2018, la SPLAAD a acquis des reliquats de foncier pour 5 euros auprès de la ville de Dijon.

Le 26 février 2018, la SPLAAD et la Mutualité Française ont réalisé un échange sans soulte afin de régulariser la propriété de quelques centaines de m² de foncier selon l'accord de la Mutualité en date du 15 juin 2015.

Le montant des acquisitions, indemnités comprises, s'élève au 30/06/2020 à 1.238.825,25 €

#### Prévisions 2020/2021 :

Il est prévu d'acquérir une parcelle du domaine de public de l'Etat. Cette parcelle est indispensable à la réalisation des parkings sud.

Au 30/06/2020, le montant des dépenses en acquisitions et frais d'acquisitions s'élève à la somme de 1 299 331,77 € TTC.

#### - Etudes

La majorité des études nécessaires aux travaux de la tranche 1 a été réalisée ainsi que les études réglementaires globales à la ZAC à savoir :

- Dossier Loi sur l'Eau
- Etude de desserte énergétique
- Etude d'impact
- Etude de sécurité et de sureté publique
- Etudes échangeur
- Etudes de trafic
- Etudes de sols
- Etudes dossier sécurité tramway
- Levé topographique général

#### Les dépenses constatées pour ce poste au 30/06/2020 s'élèvent à 201.665 €TTC.

Pour le prochain exercice, des dépenses de géomètre sont prévues en lien avec la commercialisation.

#### - Travaux échangeur

Les travaux de l'échangeur sont terminés. Les réserves ont été levées et l'ouvrage complet a été remis à Dijon Métropole selon Convention de Remise d'ouvrage en date de valeur mars 2016.

Au 30/06/2020, ces travaux enregistrent 5.646.095 €TTC de factures.

#### - Travaux VRD tranche 1

Les travaux de VRD de la tranche 1 ont démarré en février 2015.

#### Ils comprennent:

- Prolongement de l'avenue Françoise Giroud jusqu'à l'échangeur
- Réalisation du carrefour jonction Ecopole et Valmy II
- Terrassements des bassins Nord et Sud
- Réseaux humides et secs le long de l'avenue principale

Les finitions des trottoirs Ouest de l'avenue principale, des venelles, de la voie de desserte des parkings publics le long de la Rocade et la pose du mobilier urbain le long des bassins de rétention seront réalisées au fur et à mesure de la construction des programmes immobiliers.

#### Au 30/06/2020, ces travaux enregistrent 2 631 436 €€TTC de factures.

Perspective 2020/2021

Aucuns travaux ne sont prévus sur l'exercice suivant. En revanche, des travaux vont être menés sur l'exercice 2021/2022 pour adapter les bassins de rétention au nouveau PLU et réaliser partiellement les stationnements au sud.

#### 2.2 Commercialisation et produits

#### - Cession des terrains

Au 30/06/2020 quatre compromis de vente ont été signés.

- Les deux premiers avec JPR Invest le 03 décembre 2019 concernant le lot 3 pour un montant de 1 538 400,00 €TTC pour le lot 3-1 et de 1 269 600,00 €TTC pour le lot 3-2. L'acquéreur souhaite réaliser un programme mixte bureau/hôtel scindé en deux tranches. Chaque compromis de vente concerne une tranche. La tranche 1 comporte entre 6 410 m² de sdp, tandis que la tranche 2 comporte 5 290 m² de sdp
- Les deux autres compromis ont été signés avec la SAS Bart le 23 mars 2020 concernant le lot 4 pour un montant de 994 770,62 €TTC pour le lot 4-1 et de 918 003,77 €TTC pour le lot 4-2. L'acquéreur souhaite réaliser un programme de bureaux scindé en deux tranches. Chaque compromis de vente concerne une tranche. La tranche 1 comporte entre 4 160 m² de sdp, tandis que la tranche 2 comporte 3 840 m² de sdp.

#### Perspectives 2020/2021

Les démarches de commercialisation des terrains sont en cours. Les compromis cités ci-dessus devraient aboutir à la signature d'un acte de vente courant 2020. Un prospect est identifié sur le lot 2 qui pourrait aboutir à la signature de compromis de vente courant 2021.

#### 2.3 Commentaires sur le compte de résultat prévisionnel

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisées de l'ECOPOLE VALMY arrêtés au 30/06/2020 à partir des éléments comptables constatés à cette même date ne subissent pas de modification par rapport au compte de résultat et à l'état prévisionnel du dernier CRAC.

L'état prévisionnel des dépenses fait apparaître un cumul des dépenses réalisées au 30/06/2020 de 13 274 496 €TTC.

L'état prévisionnel des recettes fait apparaître un cumul des recettes réalisées au 30/06/2020 de 2.863.618 €TTC.

#### 2.4 Etat de la trésorerie

Au 30/06/2020 la trésorerie de l'opération est assurée par :

- Une ouverture de crédit en compte courant d'un montant de 8 000 000 €, sollicitée à hauteur de 6 836 616 €
- Des avances de la collectivité à hauteur de 2.500.000 € dont 500 000 € ont déjà été remboursés.

#### Prévisions au 30/06/2020 :

Il n'est prévu aucun remboursement d'avance sur l'exercice 2020/2021.

### III. COMPTE DE RESULTAT ET ETAT PREVISIONNEL DE TRESORERIE ACTUALISES

DEPENSES	%	Euros HT	TVA	TTC	RECETTES	%	Euros HT	TVA	TTC	
ETUDES GENERALES	2%	467 997	92 785	560 782	82 CESSIONS		22 261 400,00	4 452 280	26 713 680	
					Locatif Social		0,00	-	-	
FONCIER	8%	1 966 324	25 092	1 991 416	Accession Sociale		0,00	-	-	
					Accession Libre Libre		0,00	-	-	
AMENAGEMENT SOLS	0%	100 000	20 000	<b>120 000</b> Autre			0,00	-	-	
					Sous - Total Habitat		0,00	<u></u>		
TRAVAUX ZAC	38%	9 488 996	1 897 799	11 386 795	Activités Économiques -Services (180 à 220€/m		1 000 000,00	200 000	1 200 00	
TRAVAUX PRIMAIRES (ECHANGEUR)	19%	4 705 079	941 016	5 646 095	Activités Économiques - Tertiaire (180 à 2204	Activités Économiques - Tertiaire (180 à 220€/m² SP) 20 361 400,00				
HONORAIRES TECHNIQUES	9%	2 271 350	451 974	2 723 324						
FRAIS FINANCIERS	8%	2 081 318	0	2 081 318	Sous - Total Activités Économiques		21 361 400,00	4 272 280	25 633 68	
					Parkings mutualisés		900 000,00	180 000	1 080 00	
REMUNERATION SPL	11%	2 848 359	0	2 848 359	Stationnement en ouvrage		0,00	-	-	
études		90 000	-	90 000	Sous - Total Stationnement		900 000,00	180 000	1 080 00	
acquisition		9 957	-	9 957	FINANCEMENT EQUIPEMENT PRIMAIRE	10%	2 489 940,39	200 000	2 689 94	
réalisation		496 905	-	496 905	Participation ZAC Parc Valmy		1 000 000,00	200 000	1 200 00	
commercialisation		801 410	-	801 410	Département		1 489 940,39	-	1 489 94	
liquidation		70 907	-	70 907						
gestion		1 379 180		1 379 180						
FRAIS ANNEXES	1%	250 000	1 676	251 676	PRODUITS FINANCIERS ET DIVERS	1%	173 809,83	-	173 81	
FRAIS DE COMMERCIALISATION	2%	400 000	79 930	479 930	RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	0%	0,00	-	-	
					Subvention globale		0,00	0	0	
FRAIS DE COMMUNICATION-GOUVERNANCE	1%	345 726	69 145	414 871	Cession équipements généraux		0,00	0	0	
					Participation complément de prix		0,00	0	0	
SOLDE TVA	0%			0	Participation acquisition foncière		0,00	0	0	
TOTAL DES DEPENSES	100%	24 925 150	3 579 417	28 504 568	TOTAL DES RECETTES	100%	24 925 150,22	4 652 280	29 577 4	
					SOLDE RECETTES - DEPENSES		0,00	1 072 863	1 072 863	

## Plan de trésorerie au 30/06/2020

SIMULATION EN €TTC									
INTITULE	réalisé TTC au 30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2024	Années ult.	TOTAL du BILAN REVIS EN €TTC		
		DEPE	NSES EN TTC						
TUDES	<u>201 665</u>	<u>24 000</u>	<u>24 000</u>	<u>42 000</u>	<u>42 000</u>	<u>227 118</u>	560 782		
tudes générales	201 665	24 000,00	24 000,00	42 000,00	42 000,00	227 117,60	560 783		
ONCIER	1 299 332	<u>332 105</u>	<u>18 021</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>341 958</u>	1 991 41		
cquisitions rais annexes	1 178 891 60 507	300 000 22 105	0 8 021	0	0	191 281 84 998	1 670 17 175 63		
ndemnités	59 934	10 000	10 000	0	0	65 678	145 61:		
MENAGEMENT DES SOLS ibération des sols	10 551 10 551	2 400 2 400	2 400 2 400	2 400 2 400	2 400 2 400	99 849 99 849	120 00 120 00		
RAVAUX PRIMAIRE ET SECONDAIRES	9 661 025	<u>69 600</u>	1 884 000	1 734 000	<u>78 000</u>	6 329 590	<u>19 756 21</u>		
ravaux Primaire (échangeur)	5 646 095	0	0	0	0	0	5 646 09		
ravaux Secondaires Ionoraires techniques	2 631 436 1 383 493	30 000 39 600	1 818 000 66 000	1 698 000 36 000	42 000 36 000	5 167 359 1 162 231	11 386 79 2 723 32		
RAIS FINANCIERS	837 135	154 500	153 000	153 000	130 263	653 420	2 081 31		
ntérêts sur emprunts à L. T.	822 737	150 000	150 000	150 000	127 263	033 420	1 400 00		
ntérêts sur avances à C. T.	14 397	4 500	3 000	3 000	3 000	653 421	681 31		
REMUNERATION SPL	1 184 047	<u>118 926</u>	103 992	134 382	<u>99 174</u>	1 207 838	<u>2 848 35</u>		
émunération SPL	1 184 047	118 926	103 992	134 382	99 174	1 207 838	2 848 35		
RAIS ANNEXES	22 747	<u>19 500</u>	<u>17 500</u>	<u>15 500</u>	<u>14 500</u>	<u>161 929</u>	<u>251 67</u>		
mpots et taxes autres frais non taxables	1 234 0	10 000 0	10 000 0	10 000 0	10 000 0	58 766 0	100 00		
nutres frais taxables	21 513	9 500	7 500	5 500	4 500	103 163	151 67		
RAIS DE COMMERCIALISATION	<u>55 736</u>	<u>54 000</u>	<u>12 000</u>	<u>41 400</u>	<u>42 600</u>	<u>274 193</u>	<u>479 93</u>		
COMMUNICATION GOUVERNANCE	2 258	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>	<u>36 000</u>	<u>36 000</u>	<u>328 613</u>	414 87		
Maison des projets	0	0	0	0	0	0			
utres frais de communication	2 258	6 000	6 000	36 000	36 000	328 613	414 87		
OTAL DES DEPENSES ANNUEL	13 274 496	781 031	2 220 913	2 158 682	444 937	9 624 509	28 504 56		
TOTAL DES DEPENSES CUMUL	13 274 496	14 055 527	16 276 440	18 435 122	18 880 059	28 504 568			
		RECE	TTES EN TTC						
ESSIONS	<u>0</u>	<u>2 774 400</u>	<u>0</u>	<u>1 156 800</u>	<u>1 363 200</u>	<u>21 419 280</u>	<u>26 713 68</u>		
ctivités Économiques -Services (180 à 220€/m² (P)	0	0	0	120 000	0	1 080 000	1 200 00		
ctivités Économiques - Tertiaire (180 à 220€/m²	0	2 536 800	0	921 600	1 269 600	19 705 680	24 433 68		
P) 0,00	0	0	0	0	0	0			
0,00	0	0	0	0	0	0			
ous - Total Activités Économiques	0	2 536 800	0	1 041 600	1 269 600	20 785 680	25 633 68		
Parkings mutualisés	0	237 600	0	115 200	93 600	633 600	1 080 00		
stationnement en ouvrage	0	0	0	0	0 000	0	4 000 00		
ous - Total Stationnement	<u>0</u>	<u>237 600</u>	<u>0</u>	<u>115 200</u>	<u>93 600</u>	633 600	<u>1 080 00</u>		
PRODUITS FINANCIERS & DIVERS	<u>173 678</u>	<u>132</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>173 81</u>		
Produits financiers	173 384	0	0	0	0	0	173 38		
roduits divers	294	132	0	0	0	0	42		
INANCEMENT EQUIPEMENTS PRIMAIRES	2 689 940	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	2 689 94		
Participation Valmy	1 200 000	0	0	0	0	0	1 200 00		
Departement	1 489 940	0	0	0	0	0	1 489 94		
			<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>			
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	0	0		_					
	<u>0</u> 0	<u>0</u> 0	0	0	0	0			
Subvention globale				0	0	0			
ubvention globale lession équipements généraux	0	0	0						
subvention globale Session équipements généraux Participation complément de prix	0	0	0	0	0	0			
subvention globale Cession équipements généraux l'articipation complément de prix l'articipation acquisition foncière	0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0			
ubvention globale dession équipements généraux articipation complément de prix articipation acquisition foncière  OTAL DES RECETTES ANNUEL	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	0 0	0			
ubvention globale dession équipements généraux articipation complément de prix darticipation acquisition foncière  OTAL DES RECETTES ANNUEL OTAL DES RECETTES CUMUL	0 0 0 0 2 863 618 2 863 618	0 0 0 0 2 774 532 5 638 150	0 0 0 0 0 0 5 638 150	0 0 0 1 156 800 6 794 950	0 0 0 1 363 200 8 158 150	0 0 0 21 419 280 29 577 430	29 577 43		
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT Subvention globale Cession équipements généraux Participation complément de prix Participation acquisition foncière COTAL DES RECETTES ANNUEL COTAL DES RECETTES CUMUL SOLDES ANNUELS avant financement	0 0 0 0 2 863 618	0 0 0 0 2 774 532	0 0 0 0	0 0 0 1 156 800	0 0 0 1 363 200	0 0 0 21 419 280			

## Bilan prévisionnel et plan de trésorerie actualisés

		TOTAL du BILAN						
INTITULE	réalisé TTC au 30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2024	Années ultérieures	REVISE EN €HT	
MOYENS DE FINANCEMENT	<u>8 836 616</u>	<u>-1 400 000</u>	<u>1 900 000</u>	<u>863 384</u>	<u>-700 000</u>	<u>-9 500 000</u>	9	
Mobilisation d'emprunts	0	0	0	0	0	0	(	
Amortissement d'emprunts	0	0	0	0	0	0	C	
Avances bancaires (8 M€ disponibles sous forme OCCC)	6 836 616	0	1 900 000	663 384	0	0	9 400 000	
Remboursement d'avances	0	-1 400 000	0	0	-500 000	-7 500 000	-9 400 000	
Avances collectivités	2 500 000	0	0	0	0	0	2 500 000	
Remboursement Avances collectivités	-500 000	0	0	0	0	-2 000 000	-2 500 000	
Financement aux programmes				200 000			200 000	
Remboursement des programmes	0		0	0	-200 000	0	-200 000	
T.V.A.								
T.V.A.sur les dépenses	1 662 807	28 105	322 421	309 300	33 500	1 223 284	3 579 417	
T.V.A.sur les recettes	200 000	446 619	15 781	192 800	227 200	3 569 880	4 652 280	
T.V.A. réglée à l'Etat							(	
T.V.A. remboursée par l'Etat							(	
Solde de T.V.A.	1 462 807	-418 514	306 640	116 500	-193 700	-2 346 596	-1 072 863	
SOLDE DE TRESORERIE ANNUEL	-111 455	174 987	-14 273	-21 998	24 563	-51 825		
SOLDE DE TRESORERIE CUMULE	-111 455	63 533	49 260	27 262	51 825	0		

## IV. ANNEXES

Annexe 1 : Etat des acquisitions réalisées au 30/06/2020

Annexe 2: Etat des ventes au 30/06/2020

Annexe 3 : Plan masse et plan de commercialisation tranche 1

## Annexe 1 : Etat des acquisitions au 30/06/2020

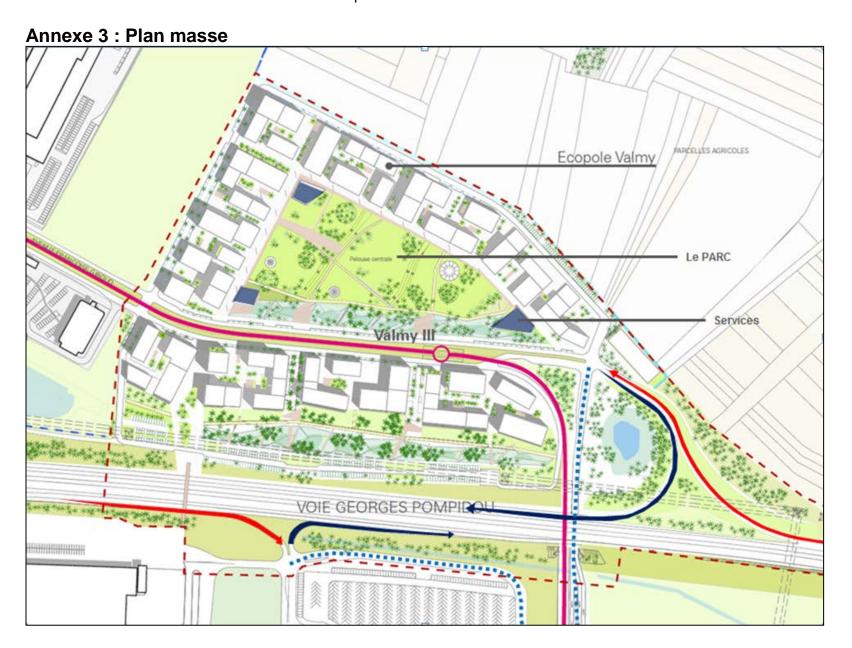
#### ZAC ECOPOLE VALMY

#### ACQUISITIONS REALISEES au 30/06/2020

PROPRIETAIRES	COMMUNES	CADA	ASTRE	SI	JRFA	.CE	PRIX GLOBAL	DATE ACTE	OBSERVATIONS
PROPRIETAINES	COMMUNICIALS	Sect.	N°	ha	а	са	D'ACQUISITION	DATEACIE	OBSERVATIONS
ACQUISITIONS 1ère PHASE									
BUREAU Françoise	DUON	AE	572	00	03	57	3 555,00 €	09/05/2012	
Grutter Jean-Claude	DIJON	AE	576	00	06	52	6 520,00 €	19/07/2012	
Epoux Tanquerel	DUON	AE	123	00	13	24	14 740,00 €	23/07/2012	
Consorts ABON	DUON	AE	630 632	00	07 57	89 88	65 770,00 €	11/09/2012	
Indivision PACOTTE	DUON	AE	574	00	01	30	1 300,00 €	25/09/2012	
Indivision FERREIRA	DUON	AE	266	00	11	91	14 000,00 €	09/11/2012	
Indivision GUICHARD	DUON	AE	142 143	00 00	08 13	00 33	21 330,00 €	13/02/2012	
SCI Domaine de Pouilly	DIJON	AE	262	00	20	95	20 845,25 €	18/04/2013	
Indivision MARTIN	DIJON	AE	573	00	09	38	9 380,00 €	13/05/2013	
ETAT	DUON	AE	575	00	02	85	2 850,00 €	09/09/2012	
RFF	DUON	AE	278 569 570	00 00 00	10 19 01	24 56 08	30 880,00 €	02/12/2013	
Indivision COLLOT	DIJON	AE	609	01	96	65			
			614 612 119 120 571 578	01 00 00 00 00 00	11 09 13 10 12 02	78 39 00 40 95 97	590 280,00 €	24/11/2014	Indemnités suite à jugement et ordonannce d'expropriation (15/04/14) et appel du 14/09/15
FRICOT	DUON	AE	635	00	46	66	77 989,00 €	17/10/2014	Indemnités expropriation
DURAND	DUON	AE	577	00	01	27	2 286,00 €	31/10/2014	Indemnités expropriation
FOURCROY/THEVENOT	DUON	AE	118	00	22	70		31/10/2014	Indemnités expropriation
WRIOTTE PRAUTOY	DUON	AE AE	113	00	12	78 29	22 087,00 € 49 000,00 €	24/11/2014 10/04/2015	Indemnités expropriation
PRAUIOT	DUON	AE	193	00	13	29	49 000,00 €	10/04/2015	Indemnités expropriation
GUILLEMINOT	DJJON DJJON	AE AE	258 267	00 00	16 14	02 64	34 726,00 €	09/07/2015	Indemnités expropriation
EPFL .	DIJON	AE	819 820 263 140	01	35	89	172 893,00 €	29/09/2017	
VILLE DE DIJON	DUON	AE	1411 279 873 874 884 885 886 669 822 823 824 875 876 887 881 620 621 626 838 840 864 866 868 834 862 842 875 877 881 881 881 882 883 884 885 885 886 886 886 886 886 886 886 886	01	91	78	5,00 €	21/02/2018	Echange sans soulte entre la SPLAAD et DIJON METROPOLE
MUTUALITE FRANCAISE		AE	883	00	00	43	0,00 €	26/02/2018	la SPLAAD et la MUTUALITE FRANCAISE
INDEM NITES	TOTAL A	CQUIS	TIONS				1 178 891,25 €		
INDEVINITES Indemnités Grutter		AE	572	00	03	57	355,00 €		
Indemnités Tanquerel		AE	123	00	13	24			Prise possession anticipée
Indemnités ABON		AE	630	00	07	89	7 580,00 €		
Indemnité GUICHARD		AE	632 142	00	57 08	88 00	3 611,00 €		
Indemnité exploitant Pacotte Dominique		AE	143 116	00 01	13 11	33 30	19 015,00 €		
Indemnité exploitant Steinmetz (AE609, 614, 612, 119, 120, 571, 578, 635)		AE					26 663,00 €		
L		14.00	A Person						
	TOTAL	INDEN	INITES				59 934,00 €		

## Annexe 2: Tableau des ventes au 30/06/2020

AUCUNE VENTE REALISEE A CE JOUR.



#### Plan de commercialisation de la tranche 1

